



SOLIDARITE DES FEMMES POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL

SOFEDI asbl

Av Pangi n°10 Nyalukemba, Commune d'Ibanda ; Bukavu ; Email : association.ssd@gmail.com, Tel : +243992542754

I.DOCUMENTS DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR DSSR

a) 11 modèles de dépliant, produit par le Programme National de la Santé de la Reproduction et adapté au projet en exécution, ont été obtenus.

3.300 exemplaires (tous les modèles compris) sont déjà reproduits, et ont été mis à la disposition des trois centres conviviaux des jeunes (sauf une cinquantaine gardés au bureau).

Ces modèles sont logés sur le site 'www.kwaafyabora.net'

Ces dépliants servent à animer la sensibilisation des visiteurs des centres conviviaux des jeunes, à coté des activités de visionnement des films éducatifs.

b) Des résultats suivants ont déjà été enregistrés :

- 264 jeunes ont été sensibilisées au cours de la période sur le DSSR afin de permettre à tout individu de jouir de ses droits en matière de sexualité et de production conformément à la politique nationale de la RDC. On utilise les matériels audiovisuels disponibles dans le centre convivial (les films éducatifs, les boîtes à images et les dépliants) et en réalisant le focus groupe sur différents thèmes animés par les jeunes, ce qui nous a permis d'identifier certaines filles et jeunes femmes marginalisées dans la communauté
 - 29/264 soit 10% ont été marginalisés dans la communauté par rapport à leur statut
 - 23/29 soit 79% de mères trop jeunes (mère âgée de moins de 18 ans). Elles ont été sensibilisées sur la planification familiale, comme moyen d'avoir ou de choisir le moment auquel il veut avoir les enfants tout en espaçant les grossesses d'au moins 2 ans et sur les soins post avortement qui sont disponibles dans les centres de santé publique.
 - 13/23 filles mères ont adhéré à une méthode de planification de leur choix car les grossesses réduisent les chances de vie (d'étudier et de travailler) chez ses jeunes.
- Pus de la moitié de ses filles mères ont abandonné les études et ne sont plus susceptibles d'accéder à l'éducation sexuelle complète. Les animations des acteurs dans nos centres conviviaux insisteront sur la réintégration scolaire

- 4/29 soit 13.7%. Sont de professionnel de sexe, métiers très marginalisé dans la communauté. Elles ont été sensibilisées sur le VIH par le port correct et systématique du préservatif lors de tout rapport sexuel avec un partenaire et sur le choix d'une méthode de contraception (double contraception)
- 1/29 soit 3% cas d'handicap physique
- 1/29 soit 3% cas de VIH+ rejetée ou marginalisé du fait de son statut sérologique par sa famille. Des médiations ont été menées par le point focal en insistant sur le fait, qu'une personne infectée par le VIH est une personne normale qui doit jouir de tous ses droits

II DES SPOTS EDUCATIFS

SOFEDI travaillent avec 2 radios (Mama Radio et Radio Maendeleo) de la place pour diffuser les spots éducatifs nous permettant d'atteindre le plus grand nombre de personnes

Les spots suivant sont déjà montés :

1. Le mariage précoce

- A) Anna, connaissez-vous ce qu'est un mariage précoce ?
- B) Paul, un mariage précoce est une union entre deux individus de sexe opposé qui se contracte avant l'âge de 18 ans.
- A) Bien. Quelles peuvent en être les conséquences ?
- B) la non scolarisation de la fille, l'abandon de l'école, la maternité précoce, la mort pendant l'accouchement, l'accouchement difficile, le risque de mettre au monde des enfants prématurés, le faible poids à la naissance.
- A) Ah bon

A+B) Chers jeunes et adolescentes, quelle que soit la raison, disons non au mariage avant l'âge de 18 ans pour notre bien-être et dénonçons tout cas de mariage précoce auprès des autorités locales politico-administratives et judiciaires.

2. L'avortement provoqué

- A) Anna, c'est quoi un avortement provoqué ?
- B) Paul, c'est une interruption volontaire et clandestine d'une grossesse avant 6 mois.
- A) Ah je vois Quelles sont ses conséquences immédiates ?
- B) bonne question Paul. Tenez, il y a l'hémorragie, l'infection de la matrice ou utérus, la rétention placentaire, effets secondaires aux produits pour avorter, la mort
- A) Pitoyable ! Et ses conséquences tardives ?
- B) On peut citer des avortements répétitifs, la stérilité, le tétanos, la culpabilité, le rejet par la famille et la communauté, le divorce des parents.

A) Et que faut-il pour éviter les avortements provoqués ?

B) Pour une fille qui n'est jamais tombée enceinte : il faut qu'elle s'abstienne des rapports sexuels, qu'elle utilise les préservatifs, qu'elle dialogue avec ses parents sur la sexualité, qu'elle fréquente des centres des jeunes ou espaces des jeunes.

A) Oui Anna, et pour une fille qui est déjà tombée enceinte ?

B) Ne pas avorter car cela constitue toujours un risque pouvant compromettre la santé, aller au centre de santé pour la consultation prénatale.

A) Et pour le cas d'une fille qui a déjà avorté ?

B) L'encourager à aller au centre de santé pour recevoir des soins appropriés afin d'éviter les complications

A+B) Chers adolescentes, l'avortement provoqué comporte beaucoup de risques qui peuvent entraîner même la mort. Abstenons-nous de le pratiquer pour vivre longtemps et en bonne santé.

3. Drogue

A) Anna, la drogue ... vous connaissez ?

B) C'est une substance d'origine naturelle ou synthétique qui modifie l'activité mentale, les sensations et le comportement.

A) Il existe combien des sortes de drogue ?

B) Il y a des drogues à fumer comme le tabac et le chanvre ; des boissons alcoolisées comme la bière, la liqueur ; des médicaments comme des amphétamines, les diazépams ; des drogues injectables comme l'héroïne et la cocaïne.

A) Quelles sont les conséquences quand on se drogue ?

B) Oh Paul, elles sont nombreuses dont la perte de la beauté : le visage vieillit, les dents jaunissent, les yeux rougissent, les lèvres noircissent, une mauvaise haleine. Il y a aussi une diminution de la vigilance, perte de contrôle de soi, adoption d'attitudes provocatrices, diminution des facultés mentales, diminution de l'immunité du corps facilitant les IST et l'infection au VIH, survenues des troubles du comportement, de la folie et de la mort.

A+B) Chers adolescents et jeunes, quels que soient les motifs évoqués sur la consommation des drogues, éviter de les consommer pour votre bonne santé.

Si tu la prends arrête, si tu veux arrêter va au centre de santé pour le sevrage.

4. Grossesse précoce

A) C'est quoi une grossesse précoce ?

B) C'est une grossesse qui survient chez une fille qui n'a pas encore l'âge de 20 ans.

A) Et une grossesse non désirée ?

B) C'est une grossesse qui survient de façon inattendue, non souhaité, par l'un ou les autres deux partenaires, pour plusieurs raisons

A) Surement qu'il y a des conséquences d'une grossesse précoce et non désirée ?

B) Ah oui, c'est le cas de le dire. Il y a le rejet de la fille, l'abandon de l'enfant, l'interruption des études, l'augmentation des charges familiales pour les parents, la prostitution, l'avortement provoqué, la mort précoce de l'adolescent, le sentiment de culpabilité et de peur, enfant en rupture familiale, accouchement difficile, la mort de la mère et/ou de l'enfant.

A+B) Chers adolescents et jeunes, abstenons-nous des relations sexuelles précoces et non protégées pour éviter les grossesses précoces et non désirées, et leurs conséquences négatives.

Comme conseil : dialoguer avec les parents sur la sexualité, fréquenter les milieux d'encadrement des adolescents et des jeunes (centres des jeunes, les espaces des jeunes, les écoles, les universités, les églises etc.

5. Cycle menstruel

A) Anna, Qu'entend-on par cycle menstruel ?

B) Paul, c'est la période qui commence le premier jour des règles à la veille des règles suivantes. Il dure en moyenne 28 jours mais est variable d'une femme à l'autre. Pour de nombreuses filles, le cycle devient régulier deux ans environs après leurs premières règles. Chaque fille est donc un cas particulier.

A) Cela nécessite-t-il des règles d'hygiène absolues ?

B) Oui et parmi les règles d'hygiène à respecter on peut citer : l'utilisation des serviettes hygiènes/tissus propres, se laver convenablement avec de l'eau propre.

A) Les règles sont-elles un signe de quelque chose ?

B) Oui, les règles sont un signe qui montre qu'une fille peut tomber enceinte si elle a des rapports sexuels. Pour certaines filles, les règles s'accompagnent des douleurs qui ont tendance à diminuer avec le temps. En cas de douleurs intenses allons au centre de santé.

A+B) Chères adolescentes et jeunes, les règles sont un signe important de maturité physique et preuve de bon fonctionnement des organes génitaux.

Observez attentivement votre cycle menstruel pour réduire les risques d'avoir une grossesse précoce et non désirée.

6. Puberté

A) Anna, la puberté tant chanté c'est quoi ?

B) Paul, c'est une période pendant laquelle le corps et les sentiments des garçons et des filles subissent des transformations ou changements très importants. Elle débute généralement entre 10 et 14 ans. Cette période de transformation peut aller jusqu'à 19 ans.

A+B) Adolescents et jeunes, prenons soin de cette période et gérons-le convenablement pour nous assurer un avenir meilleur.

7. Violences sexuelles basées sur le genre (VSBG)

A) Qu'est-ce que les violences sexuelles basées sur le genre, Anna ?

B) Paul, c'est tout acte qui entraîne ou qui vise à entraîner un préjudice ou souffrance physique, sexuelle ou psychologique à une fille parce qu'elle est fille ou à un garçon parce qu'il est garçon. Les différentes formes de violences sont physiques, domestiques, psychologiques et sexuelles.

A) Compris. Les conséquences de ces violences sont aussi physiques, domestiques, psychologiques et sexuelles ?

B) Naturellement. Elles sont physiques avec par exemple des blessures ou la stérilité ; sexuelles avec les IST/VIH, les grossesses non désirées ; psychologiques avec des traumatismes, la colère, la frustration, économiques avec l'argent dépensé pour les soins, sociale avec le rejet, l'isolement, ou la discrimination.

A+B) Filles et garçons ont les mêmes droits. Encourageons les uns et les autres à les respecter pour une vie harmonieuse.

8. Contraception

A) Anna, une autre notion difficile. C'est quoi la contraception tant entendue ?

B) Paul c'est si simple et intéressant. C'est l'ensemble des moyens qui permettent aux individus d'éviter la survenue d'une grossesse non désirée et d'avoir le nombre d'enfants voulus au moment voulu.

A) Quels sont les avantages de cette contraception ?

B) Elle nous évite les grossesses précoces et non désirées, de devenir père ou mère très tôt, nous évite les infections sexuellement transmissibles, permet de mieux planifier l'avenir (projets, études etc.)

A) Super alors...

A+B) Chers jeunes et adolescents, pour éviter les grossesses non désirées et mieux planifier notre avenir, fréquentons les centres de santé et ceux adaptés aux adolescents et jeunes pour avoir des informations sur la contraception.

III. RAPPORT DE L'EMISSION RADIODIFFUSEE SUR LE DROIT A LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Ce rapport présente succinctement le déroulement de l'émission produite le 23 décembre 2017 à Mama Radio de Bukavu et Radio Maendeleo de la même ville. Il est de ce fait le cheminement de la journée mondiale des droits humains célébrée chaque 10 décembre. En foi de quoi, l'Organisation SOFEDI en collaboration avec AFEM a jugé utile de produire une émission Droit à la santé sexuelle et reproductive comme droits humains.

De la participation

Outre Viviane Sebahire, Coordinatrice de SOFEDI, trois autres personnes ont été invitées. Dr Nicole Mbayo, experte en santé publique, Me Sylvestre Bisimwa, avocat au barreau de Bukavu

et expert en droits humains et le Dr Robert Nyamugaragaza, Médecin Coordonnateur du programme national de santé de la reproduction au Sud Kivu.

De l'essentiel de l'émission

La présentatrice du jour a voulu connaître **l'apport de SOFEDI dans cette thématique** des droits sexuels liés à la reproduction.

Viviane fait savoir que son organisation gère un projet d'appuis à la santé sexuelle et reproductive. Ce projet a 3 volets :

- Un volet plaidoyer législatif : SOFEDI, Observatoire de la parité, CAFCO et AFEJUCO travaillent avec les députés nationaux et provinciaux pour l'élaboration d'une loi ou d'un édit sur la santé sexuelle et de reproduction
- Un volet Mobilisation Communautaire : SOFEDI a 3 centres conviviaux des jeunes à travers la ville de Bukavu à raison d'un centre dans chaque commune de Bukavu.
- Un volet accès aux services pour mobiliser les jeunes. Dans ce volet il y a une partie de formation, d'information et d'accès aux soins (à la planification familiale).

A l'étape des questions **sur les droits sexuels, action service, attitudes négatives à l'égard des jeunes victimes**, Me Sylvestre démontre par ses propos que la loi sur la santé sexuelle et de la reproduction est très importante. Il constate qu'au niveau de la législation nationale, les dispositions ne sont pas complètes. Elles sont reprises de façon disparate. Elles ne renferment pas le contenu des droits sexuels et des droits de la reproduction. Et donc, il est nécessaire d'avoir une loi spécifique qui contient les dispositions pertinentes en matière de la santé sexuelle et de reproduction de manière à sensibiliser la communauté sur le contenu de ces lois et amener la communauté à s'approprier un travail important de plaidoyer auprès des députés pour avoir un édit et/ou une loi. C'est la démarche de SOFEDI actuellement.

Qu'est ce qui lie les droits sexuels et de reproduction aux différents droits humains ? Me Sylvestre est très explicite en la matière. Selon lui, le droit à la santé sexuel et reproductif est un besoin qui est exprimé par tout individu. Tout individu doit en jouir sans discrimination de sexe, de race, de religion, ... Tout le monde doit en bénéficier parce que c'est un droit humain tout simplement.

Qu'est-ce que le droit sexuel ? A cette question de la journaliste, le Dr Nicole rétorque qu'il y a deux choses à retenir. D'abord la liberté de donner son consentement pour tout acte sexuel, la liberté de disposer de son corps, la liberté de procréer ou pas, de limiter ou de contrôler la procréation. Tenir compte également du droit en tant que droit sanitaire. Droit de jouir ou de bénéficier d'une protection sanitaire, le droit à ne pas être soumis à des contraintes à la procréation, le droit d'exercer une réclamation en cas des contraintes à la procréation...

Dans le même ordre d'idées, Robert Nyamugaragaza renchérit en impliquant trois conséquences de ce droit sexuel :

1. Tout être humain doit être capable de procréer. Il doit accéder à des rapports sexuels, capable d'en avoir ou pas.
2. Tout homme a droit de jouir des rapports sexuels sans danger ni risque ou de ne pas en avoir

3. Il est de droit de toute personne humaine d'accéder aux informations sexuelles. Il fera le choix et peut décider quand procréer et quand dire non.

Selon Robert, quand une communauté ne respecte pas le droit de la femme lié à la sexualité, cette communauté ne progresse pas et cela est dommageable à la société et les études prouvent que quand la femme ne va pas bien, la société va mal.

Et de renchéris : « *Pour permettre à la femme de s'épanouir, il faut se conformer à certaines dispositions internationales mais aussi prendre exemple de ce qui a marché ailleurs* ». Ce médecin fait une corrélation entre les droits sexuels et le développement. « *Là où on estime que l'indice de pauvreté est très faible, où le produit intérieur brut est très élevé, on s'est rendu compte que ce sont des sociétés qui ont vraiment contribué pour améliorer l'accès aux droits de l'homme surtout aux droits sexuels reproductives des jeunes en général.* »

Des attitudes négatives adoptées par des leaders dans des violations des droits liés à la santé sexuelle et santé de reproduction.

Une étude a été menée par SOFEDI à Bukavu et Uvira selon Viviane. Le constat est patent. Oui, il y a des attitudes négatives à l'égard des personnes victimes des viols, d'inceste et d'avortement. Les leaders communautaires ne contribuent pas assez aux droits à la santé sexuelle et de reproduction des victimes.

On a constaté quand il y a viol par exemple ou inceste, il y a le rejet de la victime par sa famille, par les leaders des confessions religieuses qui sanctionnent la victime qu'on considère comme pécheresse. Les leaders administratifs pénalisent la personne (ils lui réclament des amendes), les leaders de santé ne sont pas en reste. Une fille qui provoque un avortement par exemple, on lui demande des frais très élevés pour ses soins.

En conclusion :

Sylvestre martèle que les droits sexuels et reproductives font partie des droits humains et que tout individu doit avoir accès à une meilleure santé en matière de sexualité et que la société doit éviter de discriminer les individus lorsqu'ils réclament leurs droits en ce domaine.

Pour Nicole, la santé de la reproduction doit être prise comme un état de bien-être en général tant physique que mental et social.

Robert lui part d'un constat que lorsque une société discrimine les jeunes et les femmes, les études ont prouvé que cette communauté ne progresse pas, permettre à cette catégorie des gens d'accéder aussi aux droits sexuels et aux soins de qualité permet à toute la communauté d'avancer.

Viviane interpelle les leaders communautaires d'approcher SOFEDI pour un travail d'ensemble pour préserver la dignité des jeunes (filles et garçons) et le bien-être de tout le monde.

Baudry ALUMA

Consultant en communication